



Politique d'encouragement 2018

Cheval Breton

1. Modalités principales d'attribution:

- Equidés inscrits au **programme d'élevage**
- Engageurs **adhérents** au syndicat des éleveurs du cheval breton **avant la participation au concours concerné**
- Equidés ayant participé aux concours auxquels ils ont été inscrits

2. Modalités de répartition

• Utilisation

- Au maximum, 10% de l'enveloppe est réservée aux participants d'épreuves d'utilisation :
- 1 seul concours primé
- P1/P4
- Prime identique quel que soit le niveau de concours et l'âge des participants
- Un maximum de 100€
- De 3 à 18 ans

• Modèles et allures

• 2 concours primés :

- 1 niveau 1
- 1 niveau le plus élevé
- Sauf pour les 1 an et les mâles de 2 ans un seul niveau primé

• Catégories/ épreuves primées

- Femelles : de 1 an, de 2 ans, de 3 ans, suitée
- Mâles : de 1 an, de 2 ans, de 3 ans

• Prime coefficient 2 pour les mâles de 2 ans

• Prime coefficient 1 pour tous les autres animaux

• Conditions particulières :

- Femelles suitées avec saillies déclarées pour l'année en cours,
- Les mâles doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 32/50 (soit 64/100),
- les femelles doivent avoir une note supérieure ou égale à 30/50 (soit 60/100).